

Lundi 1^{er} décembre 2025

PROCÈS-VERBAL de la séance ordinaire du conseil municipal de la Ville de Saint-Pascal, tenue à la salle du conseil de l'hôtel de ville, le lundi 1^{er} décembre 2025 à 20 h 00.

Sont présents Mesdames et Messieurs les Conseillers suivants : Francis Ouellet, Isabelle Chouinard, Josée Chouinard, François Gagné-Bérubé, Caroline Hudon et Alain Potvin, sous la présidence de Madame Solange Morneau, mairesse formant quorum.

Sont aussi présentes Mesdames Louise St-Pierre, greffière, France Boucher, trésorière et Emilie Poulin, directrice générale.

OUVERTURE DE LA SÉANCE.

Constatant que tous les membres du conseil sont présents et forment quorum, Madame la mairesse déclare la séance ouverte.

2025-12-449

LECTURE ET ADOPTION DU PROJET D'ORDRE DU JOUR.

CONSIDÉRANT que les membres du conseil ont tous, préalablement à la tenue de la présente séance, pris connaissance du contenu de l'ordre du jour et que la lecture en a été faite à cette séance;

IL EST PROPOSÉ PAR : Madame Josée Chouinard
et résolu unanimement de l'adopter.

Solange Morneau, mairesse

Me Louise St-Pierre, greffière

2025-12-450

DÉPÔT, RATIFICATION ET ADOPTION DES PROCÈS-VERBAUX DE LA SÉANCE ORDINAIRE DU CONSEIL DU 10 NOVEMBRE 2025 ET DE LA SÉANCE EXTRAORDINAIRE DU CONSEIL DU 24 NOVEMBRE 2025.

CONSIDÉRANT que les membres du conseil ont tous, préalablement à la tenue de la présente séance et dans le délai prévu par la Loi sur les cités et villes, reçu copie des procès-verbaux de la séance ordinaire du conseil du 10 novembre 2025 et de la séance extraordinaire du conseil du 24 novembre 2025;

IL EST PROPOSÉ PAR : Monsieur Francis Ouellet
et résolu unanimement de les ratifier et de les adopter.

Solange Morneau, mairesse

Me Louise St-Pierre, greffière

2025-12-451

DÉPÔT, ACCEPTATION ET AUTORISATION DE PAIEMENT DES COMPTES PAYABLES AU 27 NOVEMBRE 2025.

CONSIDÉRANT le dépôt de la liste des comptes fournisseurs au 27 novembre 2025, pages 1 et 2, pour un montant de 279 065,21 \$;

IL EST PROPOSÉ PAR : Monsieur Alain Potvin

et résolu unanimement d'accepter et d'autoriser le paiement des comptes payables pour un montant de 279 065,21 \$.

Solange Morneau, mairesse

Me Louise St-Pierre, greffière

2025-12-452

DÉPÔT, RATIFICATION ET ADOPTION DE LA LISTE SÉLECTIVE DES DÉBOURSÉS AU 27 NOVEMBRE 2025.

CONSIDÉRANT le dépôt de la liste sélective des déboursés au 27 novembre 2025, pages 1 à 6, relative au compte no 10444 pour un montant total de 307 121,59 \$;

IL EST PROPOSÉ PAR : Madame Isabelle Chouinard

et résolu unanimement de la ratifier et de l'adopter.

Solange Morneau, mairesse

Me Louise St-Pierre, greffière

2025-12-453

DÉPÔT, RATIFICATION ET ADOPTION DU RAPPORT MENSUEL INDIQUANT TOUTES DÉPENSES EFFECTUÉES EN VERTU D'UNE DÉLÉGATION DE POUVOIR D'AUTORISER DES DÉPENSES EN NOVEMBRE 2025.

CONSIDÉRANT le Règlement numéro 142-2008 décrétant les règles de contrôle et de suivi budgétaires;

CONSIDÉRANT les articles 5.1 et suivants dudit règlement par lesquels le conseil délègue son pouvoir d'autorisation de dépenser à certaines conditions;

CONSIDÉRANT l'article 477.2 de la Loi sur les cités et villes qui oblige tout fonctionnaire autorisant une dépense à produire un rapport au conseil;

CONSIDÉRANT le dépôt de la liste des engagements indiquant toutes les dépenses effectuées en vertu d'une délégation de compétence en novembre 2025, pages 1 à 61, pour un montant de 323 504,01 \$;

IL EST PROPOSÉ PAR : Monsieur François Gagné-Bérubé

et résolu unanimement de la ratifier et de l'adopter.

Solange Morneau, mairesse

Me Louise St-Pierre, greffière

2025-12-454

DÉPÔT, RATIFICATION ET ADOPTION DE TRANSFERTS À DIVERS POSTES BUDGÉTAIRES.

CONSIDÉRANT le dépôt par la trésorière d'un budget révisé établissant le transfert de sommes d'argent à divers postes budgétaires;

IL EST PROPOSÉ PAR : Madame Caroline Hudon

et résolu unanimement de ratifier et d'adopter la liste des transferts budgétaires énumérés au journal du budget révisé 2 en date du 27 novembre 2025.

Solange Morneau, mairesse

Me Louise St-Pierre, greffière

2025-12-455

DÉPÔT DE LA LISTE DES COMPTES À RECEVOIR EN TAXES FONCIÈRES EN DATE DU 27 NOVEMBRE 2025.

Conformément à l'article 511 de la Loi sur les cités et villes, Madame France Boucher, trésorière procède au dépôt de la liste des comptes à recevoir en taxes foncières en date du 27 novembre 2025, pages 1 à 49, pour un solde de 331 708,74 \$.

2025-12-456

DÉPÔT, RATIFICATION ET ADOPTION DU CALENDRIER DES SÉANCES ORDINAIRES DU CONSEIL POUR L'ANNÉE 2026.

CONSIDÉRANT l'article 319 de la Loi sur les cités et villes qui prévoit l'établissement par le conseil d'un calendrier des séances ordinaires avant le début de chaque année en fixant le jour et l'heure du début de chacune des séances;

CONSIDÉRANT le calendrier de la tenue des séances ordinaires pour l'année 2026 soumis aux membres du conseil;

IL EST PROPOSÉ PAR : Monsieur Francis Ouellet

et résolu unanimement de ratifier et d'adopter ledit calendrier, de le publier conformément à la Loi et de fixer à 20 h l'heure de début des séances.

Solange Morneau, mairesse

Me Louise St-Pierre, greffière

2025-12-457

DÉPÔT DE L'EXTRAIT DU REGISTRE DES DÉCLARATIONS VISÉES PAR LA LOI SUR L'ÉTHIQUE ET LA DÉONTOLOGIE EN MATIÈRE MUNICIPALE.

Conformément à l'alinéa 4 de l'article 6 de la Loi sur l'éthique et la déontologie en matière municipale, Madame Louise St-Pierre, greffière informe les élus de l'absence au registre de déclarations visées au deuxième alinéa de l'article 6 de la Loi.

2025-12-458

NOMINATION D'UN MAIRE SUPPLÉANT OU D'UNE MAIRESSE SUPPLÉANTE POUR LA PÉRIODE DU 1^{er} JANVIER 2026 AU 30 JUIN 2026.

CONSIDÉRANT les articles 56, 57 et 100.1 de la Loi sur les cités et villes;

CONSIDÉRANT la résolution numéro 2025-07-280 du conseil municipal procédant à la nomination de Madame Josée Chouinard à titre de mairesse suppléante pour la période du 20 juillet 2025 au 20 janvier 2026;

CONSIDÉRANT le souhait du Service de la trésorerie de prévoir des mois complets pour le mandat de maire suppléant afin de faciliter le versement de la rémunération additionnelle rattachée à cette fonction;

IL EST PROPOSÉ PAR : Monsieur Francis Ouellet

et résolu unanimement de nommer Monsieur François Gagné-Bérubé, conseiller à titre de maire suppléant, pour la période du 1^{er} janvier 2026 au 30 juin 2026 inclusivement et que le maire suppléant de la Ville de Saint-Pascal soit désigné par l'adoption de la présente, substitut de Madame la mairesse de la Ville de Saint-Pascal à la MRC de Kamouraska.

Dans le cas d'une incapacité d'agir de la mairesse ou de vacances dans la charge de maire, Monsieur François Gagné-Bérubé, maire suppléant en fonction et membre du conseil est autorisé à signer tous les chèques et les ordres de paiement de la Ville avec la trésorière ou l'assistante-trésorière.

Solange Morneau, mairesse

Me Louise St-Pierre, greffière

2025-12-459 APPROBATION DU RÈGLEMENT NUMÉRO 7-2025 DÉCRÉTANT UNE DÉPENSE DE 1 200 000 \$ ET UN EMPRUNT DE 1 200 000 \$ POUR L'ACQUISITION DE DEUX CAMIONS DE COLLECTE DE MATIÈRES RÉSIDUELLES ADOPTÉ PAR LA RÉGIE INTERMUNICIPALE DE GESTION DES MATIÈRES RÉSIDUELLES DU KAMOURASKA.

CONSIDÉRANT que la Ville de Saint-Pascal a délégué sa compétence concernant la gestion des matières résiduelles sur son territoire à la Régie intermunicipale de gestion des matières résiduelles du Kamouraska (ci-après appelée la Régie);

CONSIDÉRANT que, dans la poursuite de ses objectifs et de sa mission, la Régie a décidé de procéder à l'acquisition de deux camions de collecte de matières résiduelles à chargement latéral;

CONSIDÉRANT que pour défrayer le coût de cette acquisition, la Régie a adopté le Règlement numéro 7-2025 décrétant une dépense de 1 200 000 \$ et un emprunt de 1 200 000 \$ pour l'acquisition de deux camions de collecte de matières résiduelles à chargement latéral;

CONSIDÉRANT que, conformément à l'article 468.38 de la Loi sur les cités et villes, la Ville doit approuver ledit règlement;

IL EST PROPOSÉ PAR : Monsieur Alain Potvin

et résolu unanimement que la Ville de Saint-Pascal approuve le Règlement numéro 7-2025 de la Régie intermunicipale de gestion des matières résiduelles du Kamouraska décrétant une dépense de 1 200 000 \$ et un emprunt de 1 200 000 \$ pour l'acquisition de deux camions de collecte de matières résiduelles à chargement latéral.

Solange Morneau, mairesse

Me Louise St-Pierre, greffière

2025-12-460 RÉCEPTION DÉFINITIVE DES TRAVAUX DE PAVAGE DE LA RUE NOTRE-DAME ET LIBÉRATION DE LA RETENUE DE GARANTIE.

CONSIDÉRANT le Règlement numéro 401-2024 décrétant un emprunt de 2 040 000 \$ afin de financer la subvention du ministère des Affaires municipales et de l'Habitation accordée dans le cadre du Programme de la taxe sur l'essence et la contribution du Québec (TECQ) 2019-2024;

CONSIDÉRANT la résolution numéro 2024-09-395 du conseil municipal octroyant le contrat pour les travaux de pavage de la rue Notre-Dame à Groupe Colas Québec inc. au montant total de 273 921,04 \$ incluant les taxes;

CONSIDÉRANT la résolution numéro 2024-11-449 du conseil municipal modifiant le contrat et autorisant le paiement de coûts supplémentaires pour l'installation de deux puisards pluviaux sur la rue Notre-Dame au montant de 26 127,15 \$ incluant les taxes;

CONSIDÉRANT la résolution numéro 2024-12-537 du conseil municipal approuvant le paiement à Groupe Colas Québec inc. dans le cadre du contrat de pavage de la rue Notre-Dame d'un montant de 274 735,94 \$ incluant les taxes et une retenue de garantie de 10 %;

CONSIDÉRANT la résolution numéro 2025-03-124 du conseil municipal procédant à la réception provisoire des travaux en date du 7 novembre 2025 ainsi qu'au paiement d'un montant de 15 263,10 \$ incluant les taxes, correspondant à la libération de la moitié de la retenue de garantie détenue par la Ville;

CONSIDÉRANT qu'une déficience a été constatée par le Service des travaux publics et qu'un avis à cet effet a été transmis à Groupe Colas Québec inc. par courriel en date du 17 septembre 2025;

CONSIDÉRANT que des travaux correctifs ont été effectués par Groupe Colas Québec inc. en date du 19 novembre 2025;

CONSIDÉRANT la recommandation datée du 26 novembre 2025 de Monsieur Bernard Tanguay, directeur du Service des travaux publics de procéder à la réception définitive des travaux de pavage de la rue Notre-Dame et à la libération du solde de la retenue de garantie conformément aux conditions du contrat;

IL EST PROPOSÉ PAR : Madame Josée Chouinard

et résolu unanimement de procéder à la réception définitive des travaux de pavage de la rue Notre-Dame en date du 26 novembre 2025 et de procéder au paiement du solde de la retenue de garantie au montant de 15 263,10 \$ incluant les taxes à Groupe Colas Québec inc.

Solange Morneau, mairesse

Me Louise St-Pierre, greffière

2025-12-461

**AUTORISATION DE SIGNATURE D'UN CONTRAT AVEC
9091-9598 QUÉBEC INC. (TRANSPORT PIERRE DIONNE) POUR L'UTILISATION D'UN SITE DE DÉPÔT À NEIGES USÉES.**

CONSIDÉRANT le souhait de la Ville de disposer d'un site pour le dépôt de sa neige usée en période hivernale provenant de ses rues ou stationnements mais aussi des stationnements de commerces ou d'entreprises de Saint-Pascal;

CONSIDÉRANT que l'entreprise 9091-9598 Québec inc. (Transport Pierre Dionne) possède un site de dépôt à neiges usées détenteur d'un certificat d'autorisation du ministère de l'Environnement, de la Lutte contre les changements climatiques, de la Faune et des Parcs dans la municipalité de Mont-Carmel;

CONSIDÉRANT que l'entente existant entre la Ville et 9091-9598 Québec inc. (Transport Pierre Dionne) pour l'utilisation de son site de dépôt de neiges usées est échue depuis le 30 septembre 2025;

CONSIDÉRANT que l'entreprise 9091-9598 Québec inc. (Transport Pierre Dionne) est favorable à ce que la Ville utilise à nouveau son site pour disposer de la neige usée en provenance de son territoire;

CONSIDÉRANT le projet de contrat d'une durée d'un an soumis aux membres du conseil;

IL EST PROPOSÉ PAR : Madame Caroline Hudon

et résolu unanimement de ratifier les termes du contrat à intervenir avec 9091-9598 Québec inc. (Transport Pierre Dionne) à l'égard de l'utilisation d'un site de dépôt à neiges usées situé dans la municipalité de Mont-Carmel pour la période du 1^{er} octobre 2025 au 30 septembre 2026 et de mandater la directrice générale, Madame Emilie Poulin à signer, pour et au nom de la Ville, ledit contrat.

Solange Morneau, mairesse

Me Louise St-Pierre, greffière

2025-12-462

MANDAT À LA MAIRESSE ET À LA GREFFIÈRE POUR SIGNER UN CONTRAT D'ENTRETIEN MÉNAGER DU GARAGE MUNICIPAL AVEC MADAME FRANCE DRAPEAU.

CONSIDÉRANT l'échéance le 31 janvier 2026 du contrat existant entre la Ville et Madame France Drapeau pour l'entretien ménager du garage municipal;

CONSIDÉRANT les demandes de prix effectuées auprès de deux fournisseurs de services pour réaliser l'entretien ménager du garage municipal pour la période du 1^{er} février 2026 au 31 janvier 2027;

CONSIDÉRANT que seule Madame France Drapeau a soumis un prix;

CONSIDÉRANT le projet de contrat soumis aux membres du conseil;

IL EST PROPOSÉ PAR : Monsieur Francis Ouellet

et résolu unanimement :

- de ratifier les termes du contrat à intervenir entre la Ville et Madame France Drapeau pour l'entretien ménager de l'immeuble situé au 275, rue Varin (garage municipal) pour la période du 1^{er} février 2026 au 31 janvier 2027;
- de mandater la maire, Madame Solange Morneau et la greffière, Me Louise St-Pierre à signer, pour et au nom de la Ville, ledit contrat.

Solange Morneau, mairesse

Me Louise St-Pierre, greffière

2025-12-463

MANDAT À LA MAIRESSE ET À LA GREFFIÈRE POUR SIGNER UNE CONVENTION DE BAIL AVEC LE CLUB DES 50 ANS ET PLUS DE SAINT-PASCAL POUR LA PÉRIODE DU 1^{er} NOVEMBRE 2025 AU 31 OCTOBRE 2030.

CONSIDÉRANT le souhait du Club des 50 ans et plus de Saint-Pascal de bénéficier d'un espace de rangement dans la salle polyvalente du Centre socioculturel;

CONSIDÉRANT le projet de bail soumis aux membres du conseil pour la période du 1^{er} novembre 2025 au 31 octobre 2030;

IL EST PROPOSÉ PAR : Madame Isabelle Chouinard

et résolu unanimement :

- de ratifier les termes de la convention de bail à intervenir avec le Club des 50 ans et plus de Saint-Pascal fixant le loyer à 3 000 \$ excluant les taxes pour la période du 1^{er} novembre 2025 au 31 octobre 2030 pour un espace de rangement situé dans la salle polyvalente du Centre socioculturel sis au 470, rue Notre-Dame;
- de mandater la mairesse, Madame Solange Morneau et la greffière, Me Louise St-Pierre à signer, pour et au nom de la Ville, ladite convention.

Solange Morneau, mairesse

Me Louise St-Pierre, greffière

2025-12-464

DÉSIGNATION DES MEMBRES DU COMITÉ SUR L'ACCÈS À L'INFORMATION ET LA PROTECTION DES RENSEIGNEMENTS PERSONNELS.

CONSIDÉRANT la résolution numéro 2022-10-400 du conseil municipal procédant à la constitution du comité sur l'accès à l'information et la protection des renseignements personnels de la Ville de Saint-Pascal et à la nomination des membres dudit comité telle que modifiée par la résolution numéro 2025-02-57;

CONSIDÉRANT l'échéance du mandat des membres du comité le 31 décembre 2025;

CONSIDÉRANT la nécessité de désigner à nouveau les membres faisant partie de ce comité;

IL EST PROPOSÉ PAR : Monsieur Francis Ouellet

et résolu unanimement de désigner les personnes suivantes pour faire partie du comité sur l'accès à l'information et la protection des renseignements personnels pour la période du 1^{er} janvier 2026 au 31 décembre 2027 :

- la responsable de l'accès aux documents (RAD), la responsable de la protection des renseignements personnels (RPRP) et la responsable de la gestion documentaire, soit la greffière;
- la directrice générale;
- la greffière adjointe;
- la technicienne en administration;
- l'adjointe administrative au Service des loisirs.

Solange Morneau, mairesse

Me Louise St-Pierre, greffière

2025-12-465

EMBAUCHE DE PERSONNEL ÉTUDIANT AU SERVICE DES LOISIRS POUR LES ACTIVITÉS D'HIVER 2026.

CONSIDÉRANT la nécessité d'embaucher du personnel étudiant pour assurer le bon fonctionnement des activités du Service des loisirs pour la saison 2025-2026;

CONSIDÉRANT les candidatures reçues à la suite de l'affichage de poste;

CONSIDÉRANT la recommandation de Madame Alyson Pelletier, directrice adjointe du Service des loisirs datée du 20 novembre 2025;

CONSIDÉRANT la résolution numéro 2024-04-130 du conseil municipal établissant les conditions d'embauche et salariales du personnel étudiant;

IL EST PROPOSÉ PAR : Monsieur Alain Potvin

et résolu unanimement d'embaucher Messieurs Émile Ouellet, Gabriel Dubé, Xavier St-Pierre, Alexandre Lemelin, Gabriel Gagnon, William Desjardins, Yan-Olivier Plourde, Félix-Antoine Plourde, Jérémy Tremblay, William Richard et Mesdames Sarah-Maude Lemelin, Jade Ouellet, Léa-Lou Labrie et Amy Lagacé à titre de personnel étudiant au Service des loisirs pour la période du 14 décembre 2025 au 30 avril 2026.

Solange Morneau, mairesse

Me Louise St-Pierre, greffière

2025-12-466

DÉMISSION DE MONSIEUR KÉVIN MOREAU ROUSSEL À TITRE DE POMPIER VOLONTAIRE.

CONSIDÉRANT une correspondance datée du 20 octobre 2025 de Monsieur Kévin Moreau Roussel faisant état de sa démission à titre de pompier volontaire;

IL EST PROPOSÉ PAR : Monsieur Francis Ouellet

et résolu unanimement d'accepter la démission de Monsieur Kévin Moreau Roussel à titre de pompier volontaire en date du 1^{er} novembre 2025.

Solange Morneau, mairesse

Me Louise St-Pierre, greffière

2025-12-467

DÉMISSION DE MONSIEUR JEAN-RÉMY MORIN À TITRE DE POMPIER VOLONTAIRE.

CONSIDÉRANT une correspondance datée du 21 octobre 2025 de Monsieur Jean-Rémy Morin faisant état de sa démission à titre de pompier volontaire;

IL EST PROPOSÉ PAR : Monsieur Francis Ouellet

et résolu unanimement d'accepter la démission de Monsieur Jean-Rémy Morin à titre de pompier volontaire en date du 4 novembre 2025.

Solange Morneau, mairesse

Me Louise St-Pierre, greffière

2025-12-468

DÉPÔT D'UNE DEMANDE D'AIDE FINANCIÈRE POUR LA FORMATION DES POMPIERS VOLONTAIRES OU À TEMPS PARTIEL.

CONSIDÉRANT que le Règlement sur les conditions pour exercer au sein d'un service de sécurité incendie municipal prévoit les exigences de formation afin d'assurer une qualification professionnelle minimale;

CONSIDÉRANT que ce règlement s'inscrit dans une volonté de garantir aux municipalités la formation d'équipes de pompiers possédant les compétences et les habiletés nécessaires pour intervenir efficacement en situation d'urgence;

CONSIDÉRANT le Programme d'aide financière pour la formation des pompiers volontaires ou à temps partiel établi par le gouvernement du Québec;

CONSIDÉRANT que ce programme a pour objectif principal d'apporter aux organisations municipales une aide financière leur permettant de disposer d'un nombre suffisant de pompiers qualifiés pour agir efficacement et de manière sécuritaire en situation d'urgence;

CONSIDÉRANT que ce programme vise également à favoriser l'acquisition des compétences et des habiletés requises par les pompiers volontaires ou à temps partiel qui exercent au sein des services de sécurité incendie municipaux;

CONSIDÉRANT que la Ville de Saint-Pascal désire bénéficier de l'aide financière offerte par ce programme;

CONSIDÉRANT que la Ville de Saint-Pascal prévoit la formation de cinq pompiers dans le cadre du programme Pompier I au cours de la prochaine année;

CONSIDÉRANT que la municipalité doit transmettre sa demande au ministère de la Sécurité publique par l'intermédiaire de la MRC de Kamouraska en conformité avec l'article 6 du programme;

CONSIDÉRANT le document préparé par le directeur du Service de sécurité incendie en regard des besoins locaux en formation;

IL EST PROPOSÉ PAR : Monsieur Francis Ouellet

et résolu unanimement que la Ville de Saint-Pascal présente une demande d'aide financière dans le cadre du Programme d'aide financière pour la formation des pompiers volontaires ou à temps partiel au ministère de la Sécurité publique et mandate Monsieur Eric Lévesque, directeur du Service de sécurité incendie à compléter, pour et au nom de la Ville, tous les documents relatifs à ladite demande.

Solange Morneau, mairesse

Me Louise St-Pierre, greffière

2025-12-469

DÉPÔT D'UNE DEMANDE D'AIDE FINANCIÈRE AU FONDS DES MUNICIPALITÉS POUR LA BIODIVERSITÉ POUR LE PROJET DE CONSERVATION ET DE MISE EN VALEUR DU PARC DES SEPT-CHUTES.

CONSIDÉRANT que, depuis 2020, la Ville de Saint-Pascal contribue au Fonds des municipalités pour la biodiversité (Fonds MB), une initiative visant la protection et la mise en valeur des milieux naturels sur le territoire municipal;

CONSIDÉRANT que la Ville souhaite utiliser les sommes accumulées dans ce fonds de 15 000 \$ pour mettre en place des mesures de conservation efficaces afin de préserver l'intégrité écologique du parc des Sept-Chutes, un milieu naturel d'intérêt pour la communauté;

CONSIDÉRANT que les sommes accumulées dans ce fonds seront majorées à 30 577 \$ par le Fonds MB pour permettre la réalisation du projet de conservation et de mise en valeur du parc des Sept-Chutes;

CONSIDÉRANT que l'Organisme de bassins versants de Kamouraska, L'Islet et Rivière-du-Loup (OBAKIR) est un organisme à but non lucratif qui possède l'expertise reconnue en matière de concertation, de planification et de mise en œuvre de projets de conservation, ainsi qu'en caractérisation écologique et sensibilisation citoyenne;

CONSIDÉRANT l'offre de service déposée par OBAKIR en novembre 2025 au montant de 30 577 \$ pour la réalisation des activités suivantes :

- caractérisation de la valeur écologique du site;
- rapport de caractérisation du milieu;
- plan de conservation et de mise en valeur du site;
- réalisation de cinq (5) panneaux d'interprétation;
- revégétalisations d'anciens chemins et de sentiers informels;

- communications et séances d'information pour la promotion du projet;
- dépôt d'une demande de reconnaissance à titre d'autres mesures de conservation efficaces (AMCE);

CONSIDÉRANT que ces actions s'inscrivent dans les objectifs du Fonds MB et contribuent à l'atteinte des cibles de conservation du Québec;

CONSIDÉRANT le paragraphe 2.1 de l'article 573.3 de la Loi sur les cités et villes qui permet de conclure un contrat de gré à gré avec un organisme à but non lucratif pour la fourniture de services autres que ceux énumérés au paragraphe 2.3 du même article ou que ceux en matière de collecte, de transport, de transbordement, de recyclage ou de récupération des matières résiduelles;

IL EST PROPOSÉ PAR : Madame Isabelle Chouinard

et résolu unanimement :

- d'autoriser le dépôt d'une demande de financement au Fonds des municipalités pour la biodiversité (Fonds MB) pour la réalisation du projet de conservation et de mise en valeur du parc des Sept-Chutes;
- d'accepter l'offre de service présentée par l'Organisme de bassins versants de Kamouraska, L'Islet et Rivière-du-Loup (OBAKIR) pour un montant total de 30 577 \$ et de mandater celui-ci pour la réalisation du projet advenant l'acceptation du Fonds MB;
- de désigner Madame Emilie Poulin, directrice générale à signer, pour et au nom de la Ville, tous les documents relatifs au projet mentionné ci-dessus.

Solange Morneau, mairesse

Me Louise St-Pierre, greffière

2025-12-470

PÉRIODE DE QUESTIONS.

- Monsieur Daniel Rivard demande la date d'adoption du budget 2026.

2025-12-471

CLÔTURE ET LEVÉE DE LA SÉANCE.

CONSIDÉRANT que tous les items à l'ordre du jour ont été discutés;

IL EST PROPOSÉ PAR : Monsieur Alain Potvin

et résolu unanimement la clôture et la levée de la séance à 20 h 31.

Solange Morneau, mairesse

Me Louise St-Pierre, greffière

Signature du procès-verbal

Solange Morneau, mairesse

Me Louise St-Pierre, greffière